

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

**Evaluation du programme AdaptAction de l’Agence Française de Développement**

**Dans le cadre du programme**

****

**Pour le compte de**

**L’AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT**

Référence interne : CLN-2025-0375

**Pouvoir adjudicateur**

Agence Française de Développement, 5, rue Roland Barthes, 75598 Paris Cedex 12-RCS PARIS B 775 665 599- téléphone : 0033 (01). 53. 44. 31. 31

**TABLE DES MATIERES**

[**Article 1.** **CONTEXTE GENERAL DE LA MISSION : Le programme AdaptAction** 3](#_Toc211411305)

[1.1. Présentation de l’AFD 3](#_Toc211411306)

[1.2. Présentation du Programme AdaptAction 3](#_Toc211411307)

[**Article 2.** **OBJET DU MARCHE** 8](#_Toc211411308)

[2.1. OBJECTIFS DE L’EVALUATION 8](#_Toc211411311)

[Objectif général 9](#_Toc211411312)

[Objectifs spécifiques 10](#_Toc211411313)

[**Article 3.** **DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS** 10](#_Toc211411314)

[3.1. Cadrage de la mission : Echelle et périmètre de l’analyse 11](#_Toc211411315)

[3.2. Phase 1 : Evaluation champs large : Logique d’intervention, gouvernance et pilotage stratégique 12](#_Toc211411316)

[3.3. Phase 2 : Le portefeuille de projets AdaptAction 14](#_Toc211411317)

[**Article 4.** **Méthodologie** 16](#_Toc211411318)

[4.1. Phase de Cadrage 16](#_Toc211411321)

[4.2. Phase 1 : Evaluation champs large : Logique d’intervention, gouvernance et pilotage stratégique 16](#_Toc211411322)

[3.4. Phase 2 : Le portefeuille de projets AdaptAction 17](#_Toc211411323)

[4.3. Composante 3 – Finalisation et restitution 17](#_Toc211411324)

[**Article 5.** **EXPERTISES REQUISES** 17](#_Toc211411325)

[**Article 6.** **LOGISTIQUE ET CALENDRIER D’EXECUTION DU MARCHE** 19](#_Toc211411326)

[7.1. Suivi des prestations / relations avec le prestataire 19](#_Toc211411327)

[7.2. Lieu de déroulement de l’étude 19](#_Toc211411328)

[7.3. Calendrier prévisionnel des prestations et étendue des services 19](#_Toc211411329)

[7.4. Etendue des services 20](#_Toc211411330)

[**Article 7.** **LANGUE DE TRAVAIL** 20](#_Toc211411331)

[**Article 8.** **BUDGET ET MODALITES DE PAIEMENT** 20](#_Toc211411332)

[9.1. Offre financière 20](#_Toc211411333)

[**Article 9.** **ANNEXES** 21](#_Toc211411334)

# **CONTEXTE GENERAL DE LA MISSION : Le programme AdaptAction**

## Présentation de l’AFD

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d’aide publique au développement et d’investissement solidaire et durable, le Groupe AFD construit avec ses partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud en lien avec les priorités définies par la France. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 200 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans plus de 150 pays, pour les biens communs de l’humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l’égalité femmes-hommes, l’éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l’engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun. Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, l’AFD finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.

Sa filiale Proparco ([www.proparco.fr](http://www.proparco.fr)) soutient les investissements privés. Dédiée à la mobilisation de l’expertise publique française, Expertise France ([www.expertisefrance.fr](http://www.expertisefrance.fr)) a rejoint le groupe AFD en 2022. L’AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement.

L’ensemble des informations relatives à l’AFD, et notamment sa Charte d’Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, sont accessibles sur le lien suivant : [www.afd.fr](http://www.afd.fr).

## Présentation du Programme AdaptAction

**1. Historique et évolution du programme AdaptAction**

L’AFD a progressivement construit son expertise en matière d’accompagnement à l’adaptation au changement climatique, en s’appuyant sur plusieurs initiatives fondatrices :

* **2012–2017 :** L’initiativeAfrica4Climate cofinancé par l’AFD et le Fonds Français pour l’Environnement Mondial (FFEM), et mis en œuvre par Expertise France, a accompagné quatre pays d’Afrique subsaharienne (Ouganda, Gabon, Bénin, Kenya) dans le renforcement de leurs capacités climat. Dix interventions ont permis de développer des compétences institutionnelles, techniques et humaines, et de faire émerger de véritables politiques publiques climat. Le projet a contribué à intégrer les enjeux climatiques dans la gestion des investissements, notamment grâce à des outils d’aide à la décision.
* **2015** : mise en place d’une première Facilité climat de 3,5 M€, mise en œuvre par Expertise France, pour accompagner 26 pays dans la préparation de leurs CPDN dans le cadre de l’Accord de Paris.
* **2016** : création de la Facilité CDN, destinée à appuyer une quinzaine de pays dans la mise en œuvre de leurs engagements climat.
* **2017** : la Facilité CDN est rebaptisée AdaptAction. La première phase du programme est lancée (2017–2022) pour accompagner 13 pays et 2 organisations régionales[[1]](#footnote-1).
* **2022** : lancement de la deuxième phase d’AdaptAction (2022–2026) afin de prolonger et approfondir l’appui aux pays partenaires avec un recentrage en Afrique[[2]](#footnote-2)
* **2023–2025** : le programme est élargi à de nouvelles zones géographiques avec :
  + une extension Afrique du Nord et Moyen-Orient[[3]](#footnote-3) (7,5 M€, dont 1,5 M€ AFD et 6 M€ UE),
  + une extension Asie au Bangladesh (4 M€), visant à partager les enseignements du programme au-delà du continent
  + IAOM : Inspirée du programme AdaptAction, l’initiative Adaptation Outre-Mer (IAOM), financée par le Fonds Outre-Mer, a été créée pour renforcer les synergies régionales entre territoires ultramarins français et États insulaires, notamment dans l’océan Indien.

Le passage de la phase 1 (2017–2022) à la phase 2 (2022–2026) d’AdaptAction marque un changement d’échelle et de logique d’intervention. La première phase, concentrée sur 13 pays et 2 organisations régionales principalement en Afrique subsaharienne, dans les Caraïbes et dans l’océan Indien, était structurée autour de trois axes – gouvernance climat, intégration de l’adaptation dans les politiques publiques sectorielles et préparation de projets – avec une maîtrise d’ouvrage partagée : Expertise France assurait l’axe « gouvernance », tandis que l’AFD pilotait les deux autres volets. La deuxième phase conserve cet héritage mais l’élargit en introduisant un nouvel axe « Comprendre », dédié à la recherche-action et au lien science–politique–action, afin de nourrir plus directement la planification et l’investissement. Elle renforce en parallèle deux composantes transversales (genre et inclusion sociale, gestion des savoirs), confie l’ensemble de la maîtrise d’ouvrage à l’AFD pour accroître l’effet de levier et mieux ancrer le programme dans le dialogue de politiques publiques, et étend sa couverture géographique : 12 à 18 pays et organisations régionales seront accompagnés, avec un maintien de l’ancrage africain mais aussi une ouverture à l’Afrique du Nord, au Moyen-Orient et à l’Asie (Bangladesh).

**1. AdaptAction vise à accompagner les pays vulnérables dans la mise en œuvre de l’Accord de Paris**

Lancé en 2017 par l’AFD, le programme **AdaptAction** constitue l’un des instruments phares de l’appui de la France aux pays les plus vulnérables face au changement climatique. Il vise à **soutenir les pays et organisations régionales partenaires dans la mise en œuvre de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN)**, en particulier dans leur volet adaptation, et à renforcer leurs capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles. En réponse au constat récurrent de l’*Adaptation Gap Report* du PNUE, qui souligne que l’adaptation reste le « parent pauvre » de la finance climat, l’AFD souhaite, à travers AdaptAction, contribuer à combler ce déséquilibre. Le programme vise à promouvoir une finance adaptation de qualité, en soutenant à la fois la connaissance scientifique, la planification stratégique et la préparation de projets d’investissement bancables.

Le programme AdaptAction bénéficie d’un financement en plusieurs phases et extensions :

* **30 M€ en subvention** pour la **première phase (2017–2022)**, désormais clôturée.
* **20 M€ en subvention également** pour la **deuxième phase (2022–2026)**, comprenant un premier financement de **15 M€** octroyé en 2021, puis renforcé par un **réabondement de 5 M€** en juillet 2025.
* Une **extension Afrique du Nord et Moyen-Orient** dotée de **7,5 M€** (dont **1,5 M€ en subvention** et **6 M€ co-financé par l’Union européenne**).
* Une **extension Asie**, avec **4 M€ en subvention dédiés au Bangladesh**, afin de partager les enseignements et les approches du programme au-delà du continent africain.

AdaptAction s’inscrit dans la stratégie de l’AFD « **100 % Accord de Paris** » et contribue directement aux objectifs de l’Accord de Paris sur l’adaptation (article 7) ainsi qu’aux Objectifs de Développement Durable, en particulier l’ODD 13 (« Lutte contre les changements climatiques »).

**2. AdaptAction repose sur un triptyque stratégique conçu pour répondre aux besoins spécifiques des pays partenaires**

Le programme est structuré autour Du triptyque :

* **Comprendre** : a pour objectif de soutenir et valoriser des travaux de recherche-action et de *knowledge brokering* permettant de guider la planification, mise en œuvre et évaluation de l’adaptation, et ainsi renforcer l’interface science-stratégies-action (*science-policy-action*).
  + ***Exemple d’appui****: Loss & Damage – Cas d’étude Sénégal : « Co-generating Pathways to Practical Solutions in Senegal »: Développer une méthodologie d’évaluation des pertes et dommages économiques et non économiques, liés aux facteurs climatiques rapides et lents.*
* **Planifier :** vise à appuyer la mise en place de stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques, tout en contribuant au bilan mondial de l’Accord de Paris. Il encourage la gouvernance multisectorielle, renforce les capacités nationales par le biais de dialogues interministériels et d’outils de suivi. Cet axe facilite également l'intégration de l'adaptation dans les politiques sectorielles avec des plans d'action concrets, guides, et outils adaptés aux contextes nationaux et régionaux.
  + ***Exemple d’appui****: Étude diagnostique approfondie sur la transition agroécologique au Bénin, en appui à l’élaboration de la Politique de Développement du Secteur Agricole (PDSA 2026-2035)*
* **Investir :** vise à accompagner les pays à catalyser de la finance climat en préparant des projets d’adaptation bancable en co-financement avec l’AFD, et d’autres PTF (UE, Banque Mondiale, etc.) mais aussi du Fonds Vert pour le Climat et le Fonds d’Adaptation.
  + ***Exemple d’appui****: Etude de vulnérabilité et de faisabilité pour la réalisation de travaux de limitation de l’érosion et des inondations dans un contexte de changement climatique à Boma – République Démocratique du Congo*
* **2 composantes transversales**
  + Genre et inclusion sociale : en transversal de tous les appuis
  + Knowledge management : En intégrant des échanges Sud-Sud et Nord-Sud, AdaptAction permet aux pays participants de bénéficier de retours d’expérience et de connaissances techniques issues d’autres initiatives internationales.



Figure 1 : Axes d'intervention du programme d'AdaptAction

Cette architecture permet d’articuler le **renforcement de l’environnement institutionnel** et la **mise en œuvre opérationnelle**, garantissant un ancrage durable des actions d’adaptation dans les pays partenaires.

Ce positionnement converge largement avec les constats du dernier ***Adaptation Gap Report* 2024 de l’UNEP**, qui souligne que le financement de l’adaptation demeure largement insuffisant et que l’écart entre besoins et ressources mobilisées reste considérable. Pour combler ce fossé, le rapport met en avant l’importance de renforcer les **“facteurs d’activation”**, c’est-à-dire des environnements propices capables de déclencher des financements additionnels. Il s’agit de passer d’un financement essentiellement **réactif et ponctuel** à un financement **anticipatif, stratégique et transformationnel**.

**3. Principes d’action, modalités et résultats du programme AdaptAction**

AdaptAction se fonde sur plusieurs **principes d’intervention** :

* **Appropriation nationale** : les actions sont définies avec les gouvernements (avec les ministères de l’Environnement comme chefs de file) et intégrées dans leurs priorités stratégiques.
* **Approche partenariale et inclusive** : mise en œuvre avec des acteurs étatiques, non étatiques, organisations régionales, société civile, et en synergie avec d’autres bailleurs.
* **Souplesse et réactivité** : capacité à adapter les appuis en fonction de l’évolution des besoins et contextes politiques ou climatiques.
* **Intégration du genre et de l’inclusion sociale** : systématisation des analyses genre et appui spécifique pour renforcer la place des femmes et des jeunes dans les politiques et projets d’adaptation.

À ce jour, AdaptAction a permis depuis 2017 (donc Phase 1 et Phase 2) :

* Soutenir plus de **24 pays partenaires** dans l’élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales et sectorielles d’adaptation ;
* Financer plus 89 appuis (eau, agriculture, littoraux, villes résilientes, santé, biodiversité) ;
* Former plusieurs centaines de **fonctionnaires, experts et acteurs locaux** aux enjeux d’adaptation ;
* Intégrer les dimensions **genre et inclusion** dans la majorité des interventions (ex. diagnostics sensibles au genre, formations spécifiques, promotion du leadership féminin).
* Générer un effet levier de près de 850 M€

En phase 2 (2022-2026), AdaptAction ambitionne de consolider les acquis, d’**accélérer la mise en œuvre concrète** de projets structurants, et de renforcer la mobilisation des financements climat en faveur de l’adaptation.

Voir [adresse site public] pour plus de détails

**Les parties prenantes de AdaptAction**

* Pays partenaires

L’appropriation du projet est favorisée par :

* un Protocole d’Entente ou des lettres de requêtes de la part des Ministères concernés en ligne avec les CDN révisées, stratégies et Communications d’adaptation ;
* un point focal AdaptAction au Ministère de l’Environnement
* Un référent AdaptAction au sein d’un ministère sectoriel en fonction de la thématique de l’appui
* des comités de suivi nationaux et des comités de suivi ad hoc par appui ;
* la mobilisation et les renforcements de capacités de l’expertise nationale sous les 3 axes.
* Coordinateurs régionaux (mobilisés via Expertise France)

Des Coordinateurs Régionaux AdaptAction ont été mobilisés à la suite d’une profonde réorganisation du projet en 2018 pour accompagner le programme sur le terrain. En lien avec agence, DR et équipe siège, ils participent à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des activités du programme. Ils travaillent au plus près de chacune des instances nationales en charge de suivre la mise en œuvre des CDN et en co-construction avec le point focal national désigné.

Aujourd’hui, le dispositif compte six Coordinateurs Régionaux :

* Afrique Centrale : Cameroun, RDC, Congo – basé à Kinshasa ;
* Golfe de Guinée : Togo, Bénin, Guinée – basé à Cotonou ;
* Grand Sahel : Sénégal, Gambie, Mauritanie (nouveau pays à partir de sept. 2025) – basé à Dakar ;
* Océan Indien : Maurice, Comores, Madagascar – basé à Port-Louis ;
* Afrique du Nord (extension) : Maroc, Tunisie, Égypte – basé à Rabat ;
* Moyen-Orient : Palestine, Jordanie, Liban – basé à Amman.
* Equipe AdaptAction siège

L’équipe siège est composée d’une Responsable de programme, agent AFD, d’une Adjointe et d’un Responsable administratif et financier (toutes les deux recrutées par Expertise France). Cette équipe est chargée de superviser la mise en œuvre globale du programme et d’assurer le suivi administratif et financier. L’équipe a été renforcée en mars 2025 par l’arrivée d’une Consultante “Knowledge Manager”, dédiée à la gestion des savoirs et à la capitalisation.

* Expertise France

Au cours de la phase 1 (2017–2022), Expertise France assurait la maîtrise d’ouvrage déléguée pour l’un des trois axes du programme, l’appui à la gouvernance climat et au renforcement institutionnel, en coordination étroite avec l’AFD. EF gérait alors l’ensemble des aspects techniques, administratifs et financiers relatifs à cet axe, incluant la mobilisation des experts, la passation des contrats et le suivi opérationnel des activités.

Dans la phase 2 (2022–2026), la gouvernance du programme a été recentrée au sein de l’AFD, qui en assure désormais la maîtrise d’ouvrage intégrale.  
Le rôle d’Expertise France a évolué vers un appui logistique et de gestion des ressources humaines, principalement pour la contractualisation des coordinateurs régionaux et l’appui administratif du siège (Adjointes, RAF, Knowledge Manager).

* Agences et Directions Régionales de l’AFD

Les agences locales et les Directions Régionales de l’AFD contribuent au suivi, de coordination et d’interface avec les partenaires nationaux. Elles facilitent l’ancrage territorial du programme, le financement des projets instruits par le programme et la cohérence avec les dynamiques régionales de développement.

* Divisions techniques de l’AFD

Les divisions techniques de l’AFD (EEA, ARB, VIL, EDU, etc.) contribuent à la qualité et à la pertinence des appuis, en mobilisant leur expertise thématique (agriculture, eau, biodiversité, climat, villes résilientes, santé, etc.) notamment dans l’axe 3 dédié à la préparation de projets d’investissements.

# **OBJET DU MARCHE**



## OBJECTIFS DE L’EVALUATION

L’évaluation du programme AdaptAction poursuit une double finalité : **rendre compte** et **apprendre**. Elle vise d’une part à apprécier la valeur ajoutée du dispositif au regard de ses objectifs initiaux et de son positionnement dans l’écosystème de la finance climat (fonction de redevabilité), et d’autre part à en tirer des enseignements utiles pour l’avenir (fonction d’apprentissage). À ce titre, elle répond à un besoin stratégique pour l’AFD de consolider ses orientations en matière d’adaptation et de calibrer ses futurs instruments d’appui.

En 2026, le programme **AdaptAction** arrivera à la fin de l’exécution de sa deuxième phase[[4]](#footnote-4) après près de dix années de mise en œuvre. Il apparaît opportun de dresser un bilan global de ses résultats, de son fonctionnement et de ses modalités d’intervention. Cette évaluation intervient à un moment charnière : d’une part, elle doit mesurer les efforts réalisés et les acquis obtenus grâce au financement mobilisé depuis 2017 ; d’autre part, elle doit contribuer à éclairer les réflexions stratégiques de l’AFD sur l’avenir de ses appuis à l’adaptation au changement climatique.

Elle s’inscrit également dans le contexte de la **feuille de route Planète**, adoptée en 2025, dont l’un des axes majeurs est de renforcer l’intégration de l’adaptation dans les trajectoires de développement des pays partenaires, mais également les synergies et complémentarités entre adaptation, atténuation et biodiversité. L’évaluation du programme AdaptAction doit ainsi permettre de capitaliser sur l’expérience accumulée et de dégager des enseignements utiles pour éclairer la mise en œuvre de cette feuille de route et nourrir la réflexion sur les futures modalités d’intervention de l’AFD en matière d’adaptation. Elle devra porter un regard critique et indépendant sur les résultats atteints et l’impact des activités mises en œuvre, à la fois du point de vue des bénéficiaires (administrations et populations) et du financeur (AFD et Etat) ainsi que sur l’efficacité de la mise en œuvre des importants moyens mobilisés. Elle doit offrir un retour d’expérience sur les facteurs de succès et/ou d’échecs en matière d’appui aux politiques d’adaptation, afin d’améliorer la pertinence, la qualité et le rapport coût/impact des futurs projets, du fonctionnement du programme et de sa logique d’intervention.

Conformément à la politique d’évaluation de l’AFD, le rapport final ou une synthèse sera publié et mis en ligne sur le site internet de l’AFD.

### Objectif général

L’objectif général de la consultance est de produire un jugement évaluatif sur l’utilité, la pertinence, la cohérence, l’efficacité et l’efficience du programme AdaptAction afin d’alimenter la réflexion stratégique de l’AFD sur sa stratégie d’adaptation sur la reconduction et l’évolution de ce type de dispositif.

Ainsi l’évaluation doit permettre de :

* Rendre compte des activités menées grâce au programme depuis son lancement en 2017 en évaluant l’efficacité des modalités spécifiques mises en œuvre dans AdaptAction (appuis institutionnels, renforcement des capacités, intégration de l’adaptation dans les politiques publiques, synergies entre les 3 axes) ;
* Alimenter le processus de prolongement du programme d’AdaptAction au-delà de 2026 à travers des recommandations opérationnelles ;
* Orienter les prochaines stratégies adaptation (et plus largement « planète ») de l’AFD et du Groupe ;
* Contribuer à la diplomatie climatique française, en apportant des éléments d’analyse utiles aux échanges avec les partenaires internationaux.

Concrètement, cette évaluation doit aider l’AFD à préciser les perspectives d’évolution du dispositif AdaptAction au-delà de 2026, en identifiant les conditions de sa reconduction, d’éventuelles adaptations de sa gouvernance ou de son modèle d’intervention, ainsi que les leviers permettant d’en renforcer l’impact et la visibilité.

Elle vise également à nourrir les discussions internes et interinstitutionnelles (avec les tutelles, l’Union européenne et les partenaires du Sud) sur les modalités futures d’appui à l’adaptation.

À ce titre, elle revêt un double enjeu : apprentissage interne pour améliorer la conception des futurs dispositifs, et positionnement externe pour contribuer au plaidoyer et à la diplomatie climatique française.

### Objectifs spécifiques

Les objectifs poursuivis par l’évaluation peuvent être organisés selon qu’ils répondent à des besoins **externes** (partenaires bénéficiaires, ministères de tutelle, bailleurs tiers (UE), public des pays partenaires) ou **internes** (Groupe AFD, équipe France).

**En externe :**

* Transparence et redevabilité sur l’utilisation des financements du programme AdaptAction (ministères de tutelle, décideurs politiques français, partenaires des pays bénéficiaires, société civile) ;
* Évaluation de l’intervention de l’AFD en matière d’appui à l’adaptation climatique, à travers :
  + l’utilité, la pertinence, la cohérence, l’efficacité et l’efficience du programme ;
  + la pertinence, la cohérence, l’efficacité et, lorsque possible, les impacts et la durabilité des appuis apportés aux pays partenaires ;
  + la satisfaction des partenaires dans les pays cibles
* Recommandations stratégiques et opérationnelles sur la pertinence du dispositif AdaptAction, l’amélioration de ses modalités actuelles, sa gouvernance et son articulation avec les autres instruments climat de l’AFD et de renforcer la contribution de la France à la diplomatie climatique internationale.

**En interne :**

* Examiner l’efficience du dispositif et son rôle dans la diffusion de l’agenda adaptation au sein de l’AFD ;
* Capitaliser les leçons apprises et bonnes pratiques afin d’assurer une meilleure pertinence par rapport aux contextes des pays partenaires ;
* Formuler des recommandations opérationnelles pour améliorer la mise en œuvre des futures phases du programme et plus largement les interventions de l’AFD en matière d’adaptation ;
* Évaluer l’appropriation par les équipes de l’AFD et les partenaires de l’agenda adaptation, et les éventuelles externalités positives sur d’autres opérations de l’AFD.

Ces objectifs internes et externes devront être croisés au cours de l’évaluation afin de fournir une analyse complète et stratégique du programme AdaptAction.

# **DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS**

## Cadrage de la mission : Echelle et périmètre de l’analyse

L’évaluation sera organisée en deux phases, chacune portant sur des échelles différentes :

* **La première phase** portera sur le programme AdaptAction dans son ensemble : il s’agira d’évaluer la pertinence de **la logique d’intervention retenue** (appui institutionnel, renforcement de capacités, intégration de l’adaptation dans les politiques publiques, préparation de projets d’adaptation), la cohérence de son **dispositif de pilotage et de gouvernance** ainsi que l’efficience de ses procédures. Cette composante correspond à une **évaluation champ large**.
* **La seconde phase** portera sur une **revue du portefeuille AdaptAction**, suivie d’un premier **échantillonnage ciblé** pour une analyse approfondie (documentation projet, entretiens ciblés) permettant de donner davantage de relief à la revue de portefeuille. Après une **analyse globale** du portefeuille (répartition, typologies, tendances), un deuxième niveau d’**échantillon restreint d’appuis** (max 15) sur 4-5 zones géographique, sera étudié encore plus en détail (entretiens d’un plus large éventail d’acteurs, éventuelles missions sur le terrain), organisé sur un échantillon afin de refléter la diversité des approches et des contextes, et donneront lieu à la production d’études de cas.

**Le périmètre de l’évaluation** couvrira la mise en œuvre du programme AdaptAction depuis son lancement en 2017 jusqu’à aujourd’hui (phases 1 et 2). L’extension Afrique du Nord, Moyen-Orient ainsi que le Bangladesh ne seront pas inclus dans cette évaluation, ces volets n’ayant démarré que récemment. Ils feront l’objet d’une évaluation spécifique ultérieure

L’évaluation s’appuiera sur un ensemble de **questions et d’orientations méthodologiques** destinées à en faciliter le traitement. La phase de cadrage permettra d’affiner leur formulation, de préciser la démarche analytique retenue et de valider la structuration globale de l’évaluation. Il est attendu que l’offre technique présente une compréhension argumentée de ces questions et avance des premières propositions méthodologiques pour leur traitement. Les soumissionnaires sont encouragés à compléter, amender ou reformuler ces questions, dans la mesure où cela contribue à renforcer la pertinence, la clarté et la faisabilité de l’évaluation.

L’évaluation s’articulera autour de trois axes complémentaires :

1. **La logique d’intervention du programme et leurs évolutions**
2. **La gouvernance et le pilotage stratégique**
3. **L’analyse du portefeuille de projets** (à la fois une photographie globale et un approfondissement à travers un échantillon géographique avec un croisement thématique).

Cette structuration permettra d’évaluer la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée d’AdaptAction, tout en identifiant les conditions de réussite, les limites rencontrées et les recommandations utiles pour l’avenir. Deux questions « fil rouge » guideront les analyses en transversal à travers ces 3 phases :

* Dans quelle mesure le programme AA a-t-il permis de répondre aux attentes de nos pays partenaires et de l’Equipe France ?
* Quelles ont été les innovations et réussites majeures du programme AA à répliquer // les faiblesses à améliorer voire éviter ?

Ces grandes questions transversales sont déclinées et précisées ci-dessous.

## Phase 1 : Evaluation champs large : Logique d’intervention, gouvernance et pilotage stratégique

* 1. **La logique d’intervention du programme et leurs évolutions**

**L’évaluation analysera la pertinence, l’adaptabilité et la cohérence** de la logique d’intervention d’AdaptAction (appui institutionnel, intégration de l’adaptation dans les politiques publiques, renforcement des capacités, préparation de projets, accès à la finance climat). Elle cherchera notamment à répondre aux questions suivantes :

Vers nos contreparties :

* Dans quelle mesure ces logiques ont-elles été pertinentes pour répondre aux enjeux d’adaptation et de développement dans les pays partenaires ?
* Comment ont-elles été mobilisées par l’AFD comme cadre de référence pour la mise en œuvre du programme, et par les pays partenaires comme leviers de pilotage de leurs propres politiques publiques d’adaptation ?
* Dans quelle mesure ont-elles su s’adapter aux évolutions contextuelles et institutionnelles rencontrées ?

Pour l’interne AFD :

* En quoi ces logiques sont-elles alignées avec la feuille de route Planète (2025), les stratégies d’intervention climat de l’AFD et les priorités internationales et dans quelle mesure ont-elles contribué à la diffusion et à l’appropriation de l’agenda adaptation au sein de l’AFD ainsi qu’à la génération d’externalités positives sur d’autres opérations du Groupe ?
* Quelles complémentarités ont-elles établies avec les autres financements climat de l’AFD (FAPS, CICLIA, PEEP, etc.) ?
* Dans quelle mesure les moyens humains et financiers mobilisés (budget, dispositif RH, ingénierie de pilotage) ont-ils été cohérents avec les ambitions stratégiques du programme, et comment cette cohérence a-t-elle évolué entre les deux phases ?
* Quelle appréciation peut-on faire du rapport coût–efficacité (“value for money”) du dispositif, notamment en termes de performance, d’organisation et de gouvernance ?

Dans quelle mesure le programme a participé à la diffusion de l’agenda adaptation au sein de l’AFD ? A l’appropriation par les équipes de l’AFD et les partenaires de l’agenda adaptation ?

En équipe France :

Dans quelle mesure le programme AdaptAction contribue-t-il à renforcer la visibilité et les synergies du Groupe AFD sur l’adaptation ? A la diplomatie française sur le sujet (en lien notamment avec l’ambassadeur climat) ?

A l’international et dans l’écosystème des bailleurs

Quel positionnement AdaptAction a-t-il permis d’assurer sur la scène internationale, par rapport aux autres programmes consacrés à l’adaptation ?[[5]](#footnote-5)

* 1. **La gouvernance du programme**

L’évaluation analysera la gouvernance et le pilotage du programme AdaptAction, à la fois dans leur dimension stratégique (vision, alignement, diplomatie) et opérationnelle (organisation, gestion, suivi). Elle devra notamment répondre aux questions suivantes :

* En quoi la gouvernance et le pilotage opérationnel du programme ont-ils permis de planifier et piloter les interventions dans une vision stratégique pertinente, cohérente avec les priorités de l’AFD, du Groupe et de la diplomatie climat française ?
* Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué au dialogue avec les pays partenaires ?

* L’organisation et la gestion du programme sont-elles adaptées à ses objectifs stratégiques et à son rôle d’appui à la mobilisation de la finance climat et au positionnement de la France dans les débats et agendas internationaux ?
* La répartition des responsabilités entre l’AFD et Expertise France est-elle pertinente et efficace au regard de la mise en œuvre du programme (avec une analyse comparative entre les deux phases) ?
* Dans quelle mesure les choix et la répartition des appuis par pays, régions et thématiques reflètent-ils une orientation stratégique claire, cohérente avec les priorités du programme et les besoins des pays partenaires ? Quel a été l’apport des tutelles (MEAE, MTE, etc.) dans cette orientation stratégique et dans l’alignement diplomatique du programme ?
* Les dispositifs de suivi et de reporting alimentent-ils efficacement le pilotage stratégique du programme ? Dans quelle mesure les activités de capitalisation, de diffusion et de partage de connaissances ont-elles renforcé l’apprentissage, la visibilité et la portée du programme ?

Il est attendu que cette partie de l’évaluation débouche sur **des recommandations concernant l’organisation future du programme,** notamment la pertinence du dispositif de gouvernance, son articulation avec la feuille de route Planète, la temporalité des interventions et la complémentarité avec les autres instruments climat de l’AFD.

## Phase 2 : Le portefeuille de projets AdaptAction

Le consultant devra porter une analyse critique et structurée du portefeuille AdaptAction, combinant une approche quantitative et documentaire globale avec un approfondissement qualitatif ciblé. Les deux niveaux d’analyse (portefeuille complet et échantillon) devront permettre d’émettre un jugement évaluatif sur la capacité d’AdaptAction à atteindre ses objectifs et à répondre aux priorités de ses pays partenaires.

* + 1. **Revue globale du portefeuille**

Une photographie d’ensemble du portefeuille AdaptAction sera réalisée en amont des analyses approfondies.

Cette revue aura pour objectif de :

* + - Cartographier et caractériser le portefeuille complet : répartition par régions, par thématiques, par types d’appui (intégration politique, renforcement institutionnel, préparation de projets, etc.) ;
    - Identifier les tendances clés (évolution dans le temps, poids relatif des approches, concentration géographique, diversité des partenaires) ;
    - Mettre en évidence les cohérences et les déséquilibres éventuels dans la répartition des appuis (zones sous-représentées, thématiques émergentes, etc.) ;
    - Préparer le travail d’analyse qualitative en identifiant des cas représentatifs pour la suite (sélection des échantillons).

Cette photographie servira donc de base à la revue critique du portefeuille, permettant de situer les échantillons dans un cadre global et de tirer des enseignements transversaux sur la pertinence, la cohérence et la dynamique d’ensemble du programme AdaptAction.

* + 1. **Un approfondissement via des échantillons géographiques (avec des croisement thématiques)**

Un **échantillon ciblé de 4 à 5 pays** fera l’objet d’un **travail approfondi avec missions de terrain sur au moins 3 pays (**le consultant sera libre de proposer un nombre de mission terrain plus ambitieux s’il le juge pertinent, en groupant par exemple certains pays, tout en restant dans l’enveloppe financière**)**, afin d’apporter un éclairage qualitatif et illustratif de l’évaluation conduite sur l’ensemble du champ AdaptAction.  
Les **pays pressentis** – à confirmer par l’AFD – sont : **Sénégal, Guinée, République du Congo, Maurice et Madagascar**. Ces cinq pays constitueront l’**approche géographique** de l’échantillon, reflétant la diversité des zones d’intervention d’AdaptAction (Grand Sahel, Golfe de Guinée, Afrique centrale, Océan Indien).

L’échantillon visera également un **croisement thématique et méthodologique**, à travers la sélection de **10 à 15 appuis** permettant d’analyser la diversité des approches soutenues : intégration de l’adaptation dans les politiques publiques, renforcement institutionnel, accompagnement méthodologique, catalyse de financements climat, solutions fondées sur la nature, approches sectorielles, etc… Le consultant devra proposé un choix argumenté d’appui à étudier dans ces pays parmi la liste en annexe.

Cet approfondissement devra permettre d’**illustrer concrètement les enseignements** tirés de l’évaluation sur champ large, en donnant à voir des dynamiques et résultats représentatifs à différentes échelles.

Compte tenu de la diversité des contextes et des contraintes logistiques (zones difficiles d’accès, coûts et disponibilité des données), une enquête bénéficiaire systématique pour chaque appui ne sera pas envisageable. Le soumissionnaire devra donc proposer des **approches alternatives** : mutualisation des enquêtes de terrain lorsque possible, focalisation sur un nombre restreint de cas d’étude, ou recours à des méthodes qualitatives complémentaires, afin de maximiser la valeur ajoutée analytique et stratégique de l’évaluation.

L’analyse portera notamment sur :

**A. Pertinence et qualité de la conception**

* Dans quelle mesure les appuis d’AdaptAction répondent-ils de manière pertinente aux vulnérabilités climatiques, institutionnelles et socio-économiques identifiées dans les pays partenaires ?
* Dans quelle mesure l’appui d’AdaptAction contribue-t-il à renforcer une approche « Ne pas nuire » et à favoriser l’inclusivité (égalité de genre, participation locale, équité territoriale) ?

**B. Cohérence interne et externe**

* Comment les interventions d’AdaptAction s’articulent-elles avec les politiques climatiques nationales et les autres initiatives d’adaptation soutenues par les partenaires (GCF, PNUD, Banque mondiale, etc.) ?
* Dans quelle mesure le dispositif a-t-il su favoriser la coordination et la complémentarité avec les autres interventions de l’AFD (Minka, agriculture, biodiversité, infrastructures, etc.) ?

**C. Efficacité et impact**

* Dans quelle mesure AdaptAction a-t-il permis d’améliorer les capacités nationales à intégrer l’adaptation dans les politiques publiques et les projets sectoriels ?
* Quels résultats ou changements observables (institutionnels, techniques, politiques) témoignent de l’efficacité des appuis, y compris sur les dimensions sociales et de réduction de vulnérabilité ?

**D. Efficience**

* Les ressources mobilisées (financières, humaines, techniques) ont-elles été utilisées de manière optimale pour produire les résultats attendus ?
* Quels facteurs ont influé positivement ou négativement sur l’efficience du dispositif (délais, coordination, contexte institutionnel, disponibilité des expertises) ?

**E. Durabilité**

* Dans quelle mesure les acquis d’AdaptAction (outils, compétences, processus institutionnels) sont-ils pérennes et reproductibles ? A minima : dans quelle mesure AdaptAction a-t-il su poser des jalons et des conditions nécessaires pour cette durabilité ?
* Dans quelle mesure le dispositif favorise-t-il une capitalisation et un apprentissage stratégique utiles à la programmation future de l’AFD et des partenaires sur l’adaptation au changement climatique ?

**Note méthodologique** : Compte tenu de la diversité des contextes et des contraintes (zones difficiles d’accès, coûts d’enquêtes auprès des bénéficiaires, disponibilité des données), une enquête bénéficiaire pour chacun des projets inclus dans les grappes ne sera pas envisageable. Le soumissionnaire devra donc proposer des alternatives, telles que la mutualisation des enquêtes de terrain si la sélection des projets le permet, ou la focalisation sur un nombre limité de cas où cette méthode est particulièrement pertinente.

# **Méthodologie**



## Phase de Cadrage

Cette phase visera à préciser et structurer la démarche analytique de l’évaluation. Il est attendu du Consultant qu’il explicite :

* la compréhension de la mission et des enjeux de l’évaluation ;
* la méthodologie proposée (formulation des questions évaluatives, outils de collecte et d’analyse, indicateurs, sources d’information mobilisées) ;
* la méthodologie pour la sélection des échantillons ; organisation des missions et positionnement des expertises en fonction des thèmes et
* planification des missions. Le cas échéant, l’échantillon pourra être revu à la marge après la revue de portefeuille.
* les hypothèses, limites et défis anticipés ;
* le calendrier prévisionnel détaillé

*Livrable attendu :*

* **Livrable 1 : Note de cadrage, 30 pages maximum hors annexes**.

*La validation de cette note conditionnera la poursuite des travaux. Une réunion de restitution et de validation sera organisée avec le comité technique.*

## Phase 1 : Evaluation champs large : Logique d’intervention, gouvernance et pilotage stratégique

Cette composante portera sur le programme dans son ensemble et mobilisera :

* **Revue documentaire** (documents de capitalisation, études, documents de programmation et de suivi) ;
* **Analyse quantitative** du portefeuille AdaptAction (appuis financés, répartition sectorielle et géographique, mobilisation de financements additionnels, *etc*.) ;
* **Entretiens** (siège, directions régionales et agences, auprès des partenaires nationaux et internationaux, autres bailleurs, *etc*.) ;
* **Un benchmark de dispositifs comparables** L’évaluation comportera également un benchmark visant à situer le programme AdaptAction dans l’écosystème international des facilités d’appui à l’adaptation.

Ce benchmark sera de portée ciblée, compte tenu du temps et du budget disponibles L’exercice s’appuiera sur **deux à trois programmes de référence maximum** (par exemple : GCF Readiness, PACO-GIZ, NAP Global Network), sélectionnés pour leur pertinence méthodologique et institutionnelle.

* L’objectif est d’en tirer des points de comparaison analytiques et stratégiques — gouvernance, efficacité, portée et valeur ajoutée — sans développer une revue exhaustive.

*Livrable(s) attendu(s) :*

* **Livrable 2 : Un rapport intermédiaire provisoire de l’évaluation portant sur la logique d’intervention et la gouvernance du programme» (50 pages max., hors annexes) ;**

## Phase 2 : Le portefeuille de projets AdaptAction

Cette phase portera sur une revue de portefeuille et une analyse approfondie d’un **échantillon géographique** (qui se sera croisée avec des critères thématiques) représentatif du portefeuille AdaptAction, afin d’apporter un éclairage qualitatif et illustratif sur la mise en œuvre du programme dans différents contextes.

L’échantillon portera sur **cinq pays pressentis** – **Sénégal, Guinée, République du Congo, Maurice et Madagascar** – reflétant la diversité des zones d’intervention du programme (Grand Sahel, Golfe de Guinée, Afrique centrale, Océan Indien). Il donnera lieu à :

* d’une **analyse documentaire approfondie** des appuis inclus ;
* d’**entretiens complémentaires** (partenaires institutionnels, agences AFD, experts, société civile, bailleurs) ;
* missions de terrain (au moins dans 4 des 5 pays choisis)

*Livrable(s) attendu(s) :*

* **Livrable 3 : Rapport de revue globale du portefeuille AdaptAction**
* **Livrable 4 : Compte Rendu pays (10 pages max. chacun, hors annexes). Chaque rapport présentera les résultats d’analyse documentaire et de terrain, les entretiens menés, les principaux constats et enseignements spécifiques au contexte national.**

## Composante 3 – Finalisation et restitution

Sur la base des analyses précédentes, le bureau d’étude produira un **rapport final consolidé** et une **synthèse courte** (≤30 pages, plus un résumé de 4 pages en français et anglais). Les résultats seront présentés lors d’un comité de pilotage.

*Livrable(s) attendu(s) :*

* **Livrable 5 : Un rapport final consolidé (60 pages max., hors annexes) intégrant l’ensemble des analyses ;**
* **Livrable 6 : Une synthèse de l’évaluation (≤ 30 pages) (4 pages FR/EN) ainsi qu’un résumé exécutif sélectif (4 pages FR/EN, rédigé en ciblant un public de décideurs). Un support de présentation (PowerPoint) pour les restitutions.**

Les consultants sont invités à **développer leur propre méthodologie**, dans le respect de ce cadre général, et à proposer des innovations permettant de garantir la robustesse et l’utilité de l’évaluation.

# **EXPERTISES REQUISES**

La mission devra mobiliser une équipe pluridisciplinaire, justifiant des expériences solides en matière d’évaluation de programmes internationaux climat et développement. Les expertises attendues couvrent les domaines suivants :

* + - 1. **Expertises générales pour l’ECL**
* **Une expérience d’au moins 10 ans** en évaluation de projet/programmes/politiques publiques, portant notamment sur des fonds ou facilités de montants financiers comparables, en particulier pour la personne en responsabilité de l’évaluation ;
* **Une expérience avérée dans les évaluations de projets/programme**, notamment en contexte de vulnérabilité climatique et institutionnelle est également attendue, ainsi qu’**une maîtrise solide des différentes approches de l’évaluation** ;
* **Des expériences professionnelles importantes** et **récentes** dans les zones géographiques couvertes par AdaptAction (Afrique, Moyen-Orient) ;
* **Une très bonne connaissance des approches d’aide au développement et de l’action climat**, **et une expertise confirmée en adaptation** au changement climatique et politiques publiques
* **D’excellentes compétences rédactionnelles en français et en anglais** (la production de livrables dans les deux langues sera requise).
* **Une expérience en animation d’atelier sera valorisée.**
  + - 1. **Expertises thématiques et sectorielles selon les échantillons retenues**

Un pool d’expertises sectorielles complémentaires sera mobilisé en fonction des thématiques et contextes retenus lors de l’échantillonnage (études de cas géographiques et thématiques). Ce pool couvrirales principaux domaines d’intervention au regard des appuis choisis dans l’échantillon de projets étudiés, parmi :

* Gestion des ressources naturelles et biodiversité : solutions fondées sur la nature (SfN), restauration des écosystèmes, résilience des paysages ;
* Eau et ressources hydriques : gouvernance, gestion durable des prélèvements et adaptation des services d’eau face au changement climatique ;
* Agriculture et systèmes alimentaires : transition agroécologique, sécurité alimentaire et résilience des filières ;
* Développement urbain et territoires résilients : infrastructures adaptatives, planification urbaine durable, gestion des risques climatiques en milieu urbain ;
* Zones côtières et littorales : prévention de l’érosion, gestion intégrée des zones côtières, adaptation aux risques marins et aux inondations ;
* Santé et vulnérabilités sociales : impacts du climat sur la santé publique, inclusion des populations vulnérables.
* Une expertise spécifique en genre, jeunesse et inclusion socialeest requise pour garantir une analyse sensible aux inégalités structurelles et à la participation des groupes les plus vulnérables. Cette dimension devra être intégrée de manière transversale à l’ensemble des analyses et recommandations.

**Points d’attention :**

* La composition de l’équipe d’évaluateurs devra, dans la mesure du possible, refléter une **mixité entre expertises nationales et internationales**.
* **L’étude devant être réalisée dans un délai resserré**, la capacité du consortium à mobiliser **une expertise élargie, réactive et complémentaire** (climat, adaptation, gouvernance, suivi-évaluation, sciences sociales, etc.) sera un **atout considérable.**
* Gestion des conflits d’intérêts : Les bureaux d’études ayant déjà participé à la mise en œuvre d’appuis financés par le programme AdaptAction **ne sont pas exclus de la consultation**. Toutefois, une attention particulière sera portée à la **prévention et à la gestion des risques de conflit d’intérêts**. À ce titre :
  + Les **études de cas** retenues pour l’évaluation **ne devront pas inclure** d’appuis sur lesquels le prestataire aurait directement contribué ou fourni une assistance technique.
  + Les soumissionnaires sont invités à **décrire dans leur offre technique** les **mesures prévues pour prévenir et gérer tout conflit d’intérêts potentiel**, notamment :
  + l’identification des interventions ou appuis où le bureau est déjà intervenu ;
  + les dispositions organisationnelles envisagées pour garantir l’indépendance analytique (séparation d’équipes, validation croisée, relectures externes, etc.) ;
  + une déclaration d’absence de conflit d’intérêts signée par le chef de mission.
  + Cette approche permettra d’assurer la **neutralité, la crédibilité et la transparence** des travaux d’évaluation, tout en valorisant la connaissance approfondie du programme par les prestataires expérimentés.

# **LOGISTIQUE ET CALENDRIER D’EXECUTION DU MARCHE**

## Suivi des prestations / relations avec le prestataire

Le suivi de la mission sera assuré par l’AFD à travers l’équipe projet en charge du programme AdaptAction ainsi que la division en charge de l’évaluation, en lien avec les directions concernées.  
Des points d’étape réguliers seront organisés tout au long de la mission afin de valider les principales étapes méthodologiques, les livrables intermédiaires et les conclusions de l’évaluation.

Un **comité de pilotage** et un groupe de référence externe seront mis en place spécifiquement pour cette évaluation. Ils auront pour rôle respectivement:

Pour le Copil :

* superviser la bonne conduite de la mission et le respect des termes de référence ;
* réviser les livrables clés (note de cadrage, rapports provisoires, rapport final) ;

Pour le GR externe :

* donne un avis et contribue à la réflexion autour de certains livrables clefs.

Le comité de pilotage se réunira à chaque étape charnière du processus et pourra être consulté à distance pour valider des livrables intermédiaires ou trancher sur des ajustements méthodologiques.

## Lieu de déroulement de l’étude

## Calendrier prévisionnel des prestations et étendue des services

Les prestations s’étaleront sur une période de 10 mois (y compris la préparation et soumission des rapports) après le démarrage de l’appui. La date prévue pour le début de la prestation est fixée à la notification du marché. La date de démarrage exacte sera fixée par ordre administratif, suite à l’attribution du marché.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° livrable | Etape | Délai de soumission |
| 1 | **Note de cadrage** | T0 + 1 mois |
|  | Copil interne et groupe de référence externe sur la note de cadrage | T0+1.5 mois |
| 2 | Un **rapport provisoire** de l’évaluation de la logique d’intervention et de la gouvernance du programme (50 pages max., hors annexes) | T0 + 3,5 mois |
|  | Copil puis GR externe pour amender le rapport provisoire sur phase 1 | T0+ 4 mois |
| 3 | **Rapport de revue globale** du portefeuille AdaptAction | T0 + 4,5 mois |
| 4 | CR mission pays | T0 + 7 mois |
|  | Copil et GR autour de la co-construction des recommandations | T0+8 mois |
| 5 | Un **rapport final consolidé provisoire** (60 pages max., hors annexes) intégrant l’ensemble des analyses ; | T0 + 8,5 mois |
| 6 | **Synthèse de l’évaluation** (≤ 30 pages) (4 pages FR/EN) ainsi qu’un **support de présentation** (PowerPoint) pour les restitutions | T0 + 10 mois |

## Etendue des services

Le budget total pour la réalisation de la mission intégrant honoraires des consultants et la logistique pour l’organisation des ateliers est de 160 000€.

Le nombre de jours d’expertise proposé (dont le nombre de jours sur le terrain), sa cohérence avec la méthodologie proposée et le chronogramme d’intervention des différents experts figureront parmi les critères clés qui seront retenus pour le dépouillement des offres techniques des bureau d’étude/cabinet soumissionnaires.

# **LANGUE DE TRAVAIL**

La langue des documents contractuels et de mise en œuvre de la présente prestation sera lalangue française.La maîtrise de la langue française par l’équipe d’experts proposée par le prestataire est donc impérative. Tous les livrables seront à remettre en français exceptés la synthèse de l’évaluation qui sera également en anglais.

# **BUDGET ET MODALITES DE PAIEMENT**

## Offre financière

Le soumissionnaire est invité à proposer son offre financière, sur la base des éléments indiqués dans le présent CCTP. Le montant de l’offre doit être précisé dans la Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF).

Le budget de 160 000 EUR est destiné à couvrir l’ensemble des coûts de la mission, y compris les honoraires des experts, les frais de voyage (local et international) et de séjour et les coûts de visibilité et de communication.

Les frais liés à l’organisation d’ateliers seront également couverts par le budget du Consultant. Le nombre exact d’ateliers et de participants sera proposé par le soumissionnaire dans son offre. Ces frais liés aux ateliers seront détaillés dans des lignes distinctes par atelier dans la DPGF. Les coûts du personnel d’appui et la participation aux réunions de lancement et de restitution du Chef de projet du soumissionnaire seront couverts par les honoraires des experts proposés.

# **ANNEXES**

Les documents et ressources ci-dessous sont mis à disposition des consultants afin de faciliter la compréhension du programme AdaptAction, de son historique, de ses résultats et de ses enseignements tirés au cours des différentes phases. Ces annexes constituent un socle de référence pour la préparation méthodologique et l’analyse documentaire de l’évaluation.

* Annexe 1 : Présentation du programme AdaptAction (2022) : Présentation synthétique du dispositif (objectifs, axes d’intervention, pays partenaires, gouvernance, partenariats et volume financier).
* Annexe 2 : Synthèse de capitalisation – Policy Brief (2022) : Bilan de la première phase (2017-2022), principaux résultats, effets de levier financiers et leçons apprises sur la gouvernance climat.
* Annexe 3 : Fiches de capitalisation thématiques (2021) : Études de cas et retours d’expérience sur la gouvernance climat, les solutions fondées sur la nature et la gestion intégrée des ressources en eau.
* Annexe 4 : Note “Genre et AdaptAction” (2022) : Analyse de l’intégration du genre et de l’inclusion sociale dans le programme et perspectives pour la phase 2 (2022-2026).
* Annexe 5 : Liste des appuis AdaptAction (mise à jour 2025) : Tableau récapitulatif des appuis réalisés (pays, thématiques, partenaires, financements et état d’avancement).

1. Cameroun, Comores, République du Congo, Côte d’Ivoire, Cuba, Ghana, Guinée, Madagascar, Maurice, Niger, République Dominicaine, Sénégal, Tunisie et deux organisations régionales COI et OECS [↑](#footnote-ref-1)
2. Bénin, Cameroun, Comores, République du Congo, République Démocratique du Congo, Côte d’Ivoire, Cuba, Gambie, Ghana, Guinée, Madagascar, Maurice, Niger, République Dominicaine, Sénégal, Togo, Tunisie [↑](#footnote-ref-2)
3. Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie [↑](#footnote-ref-3)
4. Hors extension Afrique du Nord et Moyen Orient et Bangladesh [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir partie 4.2 plus bas. [↑](#footnote-ref-5)